

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 20 mars 2026
Délibération n°2026-08**

L'an deux mille vingt six, le 20 mars, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Marie-Claude BIGOT, Jean-Charles CHIROL, Claire FRAISSE, Corinne GRANDHAYE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Nicolas POLGE, Louis POMMIER, Romain PRADE, Jean-Christophe PRORIOL, Eva-Marie ROBERT, Véronique ROCHE, Gilles TRONCHON et Elodie VALEYRE.

Absents :

Procurations :

Eva-Marie ROBERT a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 16 mars 2026.

Objet : Election du maire.

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote, le résultat du scrutin comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin : 14 suffrages exprimés pour Jean-Benoît GIRODET. Le conseil municipal, par 14 voix POUR, 0 ABSTENTION et 1 NUL élit Monsieur Jean-Benoît GIRODET, maire de la commune de ST VINCENT ;

INSTALLE Monsieur Jean-Benoît GIRODET en qualité de maire de la commune de ST VINCENT ;

AUTORISE Monsieur Jean-Benoît GIRODET à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire,

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 23 MARS 2026
et publication le 23 MARS 2026